



ENTRETIENS d'ÉVALUATION et de DÉVELOPPEMENT du PERSONNEL (EEDP)

Considérant

- Les travaux du groupe d'analyse et de suivi entre 2007 et 2009 ;
- Les échanges de courriers et courriels (de février à juillet 2009) entre la société pédagogique genevoise (SPG), la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) et le département de l'instruction publique (DIP) ;
- La lettre du 6 novembre 2008 signée par la secrétaire générale du DIP,

L'Assemblée des délégué-e-s, réunie le 3 novembre 2009,

- **Constate** que la gestion du dossier EEDP reste globalement insatisfaisante ;
- **Estime** que le groupe d'analyse et de suivi n'a pas complètement rempli son mandat ;
- **Note** que le DIP et la DGEP n'ont pu tenir leurs engagements ;
- **Relève** que, sur deux années de phase test, seul l'avis de 24 enseignant-e-s primaires, au maximum, en présence de la hiérarchie, aurait été pris en compte (séance bilan unique du 5 mai 2008) alors que 91 directrices et directeurs d'établissement (Dir-E) ont pu faire valoir leur point de vue (2 septembre 2009), en l'absence des partenaires et des collègues concerné-e-s ;
- **Rappelle** que les alertes de l'association professionnelle étaient fondées et que bien des écueils auraient pu être évités si le DIP les avait entendues (cf. courrier du 23 fév. 2009).

En conséquence, l'AD,

Dénonce

- le peu de sérieux qui caractérise la conduite du dossier EEDP ;
- le fait que des EEDP ont lieu actuellement, au mépris des décisions prises paritairement,

Demande

- que le contexte particulier de l'enseignement primaire (forte proportion de Dir-E non confirmés, nouveau fonctionnement, nouveau formulaire EEDP) soit reconnu par le DIP et pris en compte pour la conduite de la suite du processus ;
- qu'une prolongation de la phase test pour l'enseignement primaire soit planifiée jusqu'en mai 2010 et qu'un bilan complet de ces EEDP, selon des modalités négociées avec la SPG, soit établi à la fin de l'année scolaire 2010 ;
- que les EEDP réalisés durant une phase test ne soient pas conservés dans le dossier administratif du/de la collaborateur/trice, sauf demande expresse de l'intéressé-e,

S'oppose à

- toute généralisation des EEDP tant que des garanties du DIP sur la prise en compte de la spécificité de l'enseignement primaire et des demandes qui précèdent ne sont pas fournies.

L'AD adopte la résolution suivante :

L'AD demande aux membres SPG de dénoncer toute dérive liée à la conduite inadéquate des EEDP. L'AD donne le mandat au comité d'enquêter auprès des 160 collègues ayant passé un entretien durant la phase test, an 2, entre mars et juin 2009, et d'élaborer un questionnaire ad hoc, afin d'établir un bilan et de faire émerger l'avis du corps enseignant primaire sur la phase test écoulée.

Résolution adoptée à la grande majorité des délégué-e-s (1 voix contre – 2 abstentions)